



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

ARRETE PREFECTORAL N° 587 /2008
portant constitution du jury d'examen pour
l'obtention du brevet national
de jeunes sapeurs-pompiers

LE PREFET DU DEPARTEMENT
DES PYRENEES-ORIENTALES
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté Nor : INTE0300241A du 23 avril 2003 de Monsieur le Ministre de
l'intérieur relatif aux jeunes sapeurs-pompiers,

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'incendie et de
Secours, chef du corps départemental,

ARRETE

Article 1^{er} : Il est constitué un jury d'examen pour l'obtention du Brevet National de Jeunes
Sapeurs-Pompiers.

Article 2 : Le jury institué à l'article précédent est composé des membres suivants :

Président : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Pyrénées-
Orientales ou un officier de sapeurs-pompiers professionnels le représentant.

- Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports ou son
représentant,
- Monsieur Laurent LACOMBE, président de l'union départementale des sapeurs-
pompiers des Pyrénées-Orientales, ou son représentant,
- Monsieur Christian BELLOT, major de sapeurs-pompiers professionnels en
qualité d'officier de sapeurs-pompiers professionnels
- Monsieur Bernard BELBEZE, capitaine de sapeurs-pompiers volontaires en
qualité d'officier de sapeurs-pompiers volontaires,
- Monsieur Christophe BANACH, caporal de sapeurs-pompiers professionnels, en
qualité d'animateur de section de jeunes sapeurs-pompiers,

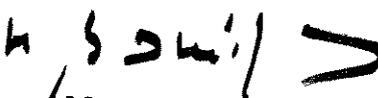
Article 3 : le jury se réunira le 10 mars 2008 au Service Départemental d'Incendie et de secours de PERPIGNAN à 18h00.

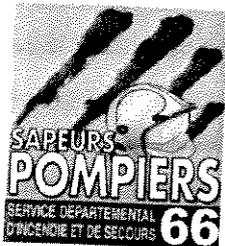
Article 4 : Le jury s'adjoindra, en tant que de besoin, des examinateurs qui participeront aux délibérations avec voix consultative.

Article 5 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs.

Fait à Perpignan, le 18-02-2008

Le Préfet,


Hugues BOUSIGES



Perpignan, le 21 novembre 2007

Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours

Groupement : Emplois
Service : Formation

**BREVET NATIONAL
DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS
SESSION 2006**
Classement par ordre de mérite

Les candidats dont les noms suivent sont déclarés APTES aux épreuves du brevet, après délibération du jury en date du 10 MARS 2008.

	NOM PRENOM	SECTION	Moyenne/20
01	BELMONTE Nicolas	PERPIGNAN	16,52
02	CARBO Jordi	PERPIGNAN	15,95
03	AUDIER Julien	PERPIGNAN	15,58
04	RIBEILL Cyriaque	CERDAGNE	15,33
05	REYEN Marc	SALSES	15,25
06	LOPEZ Benjamin	LE SOLER	14,86
07	ROGANTE Julien	RIVESALTES	14,13
08	SALLES Gaël	LE SOLER	14,07
09	EL BECHIR Cyril	RIVESALTES	13,91
10	MEYE Justine	PERPIGNAN	13,85
11	DOS SANTOS Mélanie	CERDAGNE	13,56
12	WARLAUMONT Déborah	SAINT CYPRIEN	13,07
13	YOSBERGUE Stéphan	CANET	13,00
14	CLERC Carole	RIVESALTES	12,64
15	LEBALLEUR Raissa	RIVESALTES	12,31
16	ERRE Amandine	RIVESALTES	11,36

Sont déclarés APTES après rattrapage :

NOM PRENOM	SECTION	moyenne/20	classement
CAYUELA Nicolas	SALSES	13,20	non classé
ANDRILLO Loïc	PERPIGNAN	12,09	non classé
PLANA Romain	CANET	16,60	non classé
COLLIN Romuald	PRADES	13,96	non classé
LARIO Thomas	PRADES	11,98	non classé
CADUELA Anthony	SAINT CYPRIEN	15,73	non classé

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES PYRENEES-ORIENTALES
1, rue du Lieutenant Gourbault - B.P. 19935 - 66962 Perpignan Cédex 09
Standard 04.68.63.78.18 - Fax Direction 04.68.63.78.20

Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle au Directeur Départemental des services d'incendie et de secours

0016

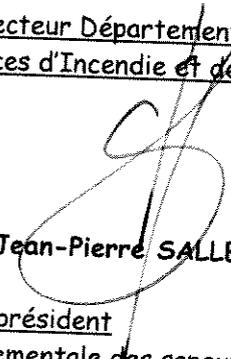
Sont éliminés :

NOM PRENOM	SECTION	Moyenne/20
CARASCO Christian	RIVESALTES	10,97
MARIN Kévin	CANET	12,58
DURET Rémy	CANET	15,36
PERNOT Maxime	CANET	11,11

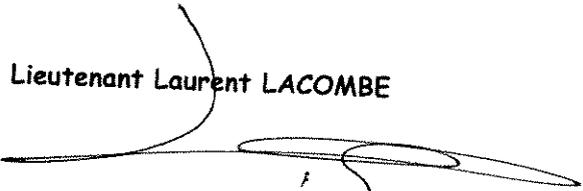
Jeunes sapeurs-pompiers blessés qui présenteront le sport en juin 2008

NOM PRENOM	SECTION	moyenne/20
LARRAT Dylhan	SALSES	07,13
CARASCO Clément	RIVESALTES	11,20

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours adjoint


Colonel Jean-Pierre SALLES MAZOU

Le président
De l'Union Départementale des sapeurs-pompiers
Des Pyrénées-Orientales

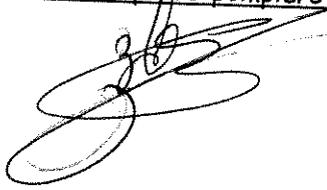

Lieutenant Laurent LACOMBE

L'officier de sapeurs-pompiers professionnels


Major Christian BELLOT

Le Directeur Départemental
de la Jeunesse et Sports
ou son représentant

L'officier de sapeurs-pompiers volontaire:


Capitaine Bernard BELBEZE

L'animateur de jeunes sapeurs-pompiers


Caporal Christophe BANACH